Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260708-20260708001-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 08 juillet à 19 heures 30,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 01/07/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, V. LEGENDRE, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	T. LUCO, E. BLIN
ABSENTS	
PROCURATION	T. LUCO à F. MARTIN

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

1 ▪ Finances – Sollicitation du fond de concours communautaire

Vu la délibération n°2025-125 du conseil communautaire de Bretagne Porte de Loire Communauté attribuant les fonds de concours par commune membre,

Monsieur Julien LIBEAU, Adjoint aux finances, informe le conseil municipal que Bretagne Porte de Loire Communauté a mis en place depuis plusieurs années un fond de concours en investissement pour soutenir les projets des communes membres.

Le fond de concours actuel couvre la période 2024, 2025 et 2026. Il est doté de 16 500€ par an soit une enveloppe totale de 49 500€ pour accompagner les projets de la commune.

En 2025, 6 666€ ont été affectés au remplacement des menuiseries du local Terre Happy.

Le reliquat de l'enveloppe est donc de 42 834€.

Pour rappel, le fonds de concours ne peut excéder 50 % du montant total HT de l'opération et que l'autofinancement minimal de la commune doit être de 20 %.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260708-20260708001-DE

Monsieur Julien LIBEAU, Adjoint aux finances, propose d'affecter ce reliquat de la façon suivante :

- La rénovation de la toiture de la salle polyvalente avec pose d'une centrale photovoltaïque : 9 637 €
- La modernisation de la voirie : 33 197 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider l'affectation proposée,
- de l'autoriser à solliciter le fond de concours de Bretagne Porte de Loire Communauté et à signer tous les documents liés à ce dossier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

- de valider l'affectation proposée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fond de concours de Bretagne Porte de Loire Communauté et à signer tous les documents liés à ce dossier

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN